



Mairie de Voulx
Département de Seine-et-Marne

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES		Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de la Présidente de la Délégation Spéciale, Madame Lucie VILMOT, puis de celle de Monsieur Sylvain LECOSNIER, doyen de la séance, le vendredi 11 septembre 2026.
en exercice	19	Madame Lucie VILMOT ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.
présents	17	-----
votants	19	Étaient présents : Sylvain LECOSNIER, Hannan ELKEBAILI, Sebastien MARCHERAT, Laurence HEMET, Arnaud JOUAS, Agnès MARGAIN DUTREVIS, Alain BOULLET, Angelique JEULIN, Renaud DROMIGNY, Magali BEVRE, Cyril BEUGNON, Pauline DECLARON, Valéry CERANDON-MERLOT, Cécile CARRIÇO, Thierry HODONOU, Ghislaine GIANNITRAPANI, François NICOLAS.
MAJORITÉ ABSOLUE		Étaient absents représentés :
fixée à	10	Caroline DUBOIS, représentée par Hannan ELKEBAILI Borris FERREIRA, représenté par Sylvain LECOSNIER
		Absents non représentés :
DATE DE CONVOCAION		Néant

07 septembre 2026		Quorum : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
		Secrétaire de séance : Mme Hannan ELKEBAILI a été élue secrétaire de séance.

		Le présent procès-verbal est rédigé conformément aux dispositions légales du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Election du Maire
- II. Délibération fixant le nombre d'Adjoints au Maire
- III. Election des Adjoints au Maire
- IV. Lecture et remise de la charte de l'élu local
- V. Divers

Madame Lucie VILMOT, Présidente de la Délégation Spéciale mise en place par la Préfecture de Seine-et-Marne, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.

Monsieur Sylvain LECOSNIER, doyen de la séance, prend la présidence du Conseil.

I. ELECTION DU MAIRE

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 à 17 ;

Sylvain LECOSNIER, Président du Conseil Municipal, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire et de ses adjoints.

Pour la constitution du bureau de vote, 2 assesseurs sont nommés sur volontariat ;

- Cyril BEUGNON
- Pauline DÉCLARON

La secrétaire de séance initialement nommée : Hannan ELKEBAILI

Après un appel à candidatures, Sylvain LECOSNIER est seul candidat déclaré.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal a déposé, au passage d'un assesseur, son bulletin de vote, dans l'urne prévue à cet effet.

Il est rappelé que la majorité absolue est fixée à 10 voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins recueillis	19
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	15
Candidature de Sylvain LECOSNIER	15

À l'issue du scrutin et avec 15 suffrages obtenus, Sylvain LECOSNIER est proclamé maire de la commune de Voulx par le Conseil Municipal (**Délibération n°38-2026**).

II. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq (5) adjoints ;

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints au nombre de 5.

Après avoir entendu l'exposé du Président de la séance et Maire élu de la commune, Sylvain LECOSNIER, le Conseil Municipal a voté à main levée.

Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	4

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la création de cinq (5) postes d'adjoints au Maire (*Délibération n°39-2026*).

III. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7-2 ;

VU la délibération n° 39-2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq ;

Sylvain LECOSNIER, Président de la séance et Maire élu de la commune, précise que l'élection des Adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes.

Extrait officiel de l'article L. 2122-7-2 du CGCT : Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Sylvain LECOSNIER présente une première liste de candidatures (**LISTE 1**) et invite les membres du Conseil municipal à faire acte de candidature.

Un délai de réflexion de dix minutes est accordé à l'assemblée avant la clôture des candidatures.

À l'issue de ce délai de dix minutes, aucune autre liste de candidatures n'est présentée.

Les candidats aux postes d'adjoints au Maire, issus de la **LISTE A** sont les suivants :

- Sébastien MARCHERAT,
- Hannan ELKEBAILI,
- Arnaud JOUAS,
- Laurence HEMET,
- Alain BOULLET.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal a déposé, au passage d'un assesseur, son bulletin de vote, dans l'urne prévue à cet effet.

Il est rappelé que la majorité absolue est fixée à 10 voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins recueillis	19
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	15
LISTE A	15

À l'issue du scrutin et avec 15 suffrages obtenus, la liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre suivant (**Délibération n°40-2026**) :

- Sébastien MARCHERAT, 1^{er} adjoint au Maire
- Hannan ELKEBAILI, 2^{ème} adjointe au Maire
- Arnaud JOUAS, 3^{ème} adjoint au Maire
- Laurence HEMET, 4^{ème} adjointe au Maire
- Alain BOULLET, 5^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

IV. LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Sylvain LECOSNIER, Président de la séance et Maire élu de la commune, remet une copie de la « *Charte de l'élu* » à chaque élu et donne lecture de celle-ci.

V. DIVERS

Sylvain LECOSNIER, Président de la séance et Maire élu de la commune, prend la parole et prononce une allocution à l'attention des voulxoï(s) et du Conseil municipal, dans laquelle il déclare que :

« C'est avec beaucoup d'émotion, de gratitude et aussi avec une profonde conscience de la responsabilité qui est la mienne que je prends aujourd'hui la parole devant vous. Avec 58 % des suffrages exprimés, je veux très sincèrement remercier les Voulxoï(s) et Voulxoï(ses) qui nous ont renouvelés toute leur confiance. Cette confiance nous honore, nous oblige et surtout nous engage. Elle nous engage à poursuivre le travail entrepris, à rester fidèles aux engagements pris et à continuer à agir avec la même volonté au service de notre commune. Mais, une fois le scrutin terminé, nous devons nous retrouver autour de l'essentiel : Voulx. »

Il complète en s'adressant à ses conseillers :

« Le mandat que les Voulxois nous confient aujourd'hui est un mandat collectif. Le maire n'agit jamais seul. Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous pour son engagement et pour le travail qui sera accompli au sein de ce conseil municipal. Nous n'aurons pas toujours les mêmes sensibilités, les mêmes priorités ou les mêmes façons de voir les choses. Mais je souhaite que nous gardions toujours le respect de l'autre et le sens de l'intérêt général. Je tiens également à remercier celles et ceux qui m'ont accompagné, soutenu et encouragé tout au long de ce parcours. Je profite de ce moment pour adresser mes remerciements aux agents et personnel de la commune. Par leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur sens du service public, ils sont un pilier essentiel de la vie locale. Je sais pouvoir compter sur eux et je tiens à leur dire toute ma considération. Nous serons toujours à votre écoute, toujours engagés, toujours déterminés. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance,
Hannan ELKEBAILI



Le Maire,
Sylvain LECOSNIER



La Présidente de la Délégation Spéciale,
Lucie VILMOT



Les membres du Conseil Municipal,


